

Information aux membres

Coronavirus : Le Conseil fédéral exhorte les cantons dont la situation épidémiologique se détériore à agir rapidement et décide de mesures supplémentaires

La situation épidémiologique reste particulièrement tendue en Suisse. Le Conseil fédéral appelle les cantons dans lesquels la situation se détériore à agir rapidement. Lors de sa séance d'aujourd'hui, il a en outre décidé de prendre de nouvelles mesures pour réduire encore le nombre de contaminations, notamment en vue des fêtes de fin d'année.

Dans certains cantons, le nombre des nouvelles infections au coronavirus stagne à un niveau élevé ou repart même à la hausse. Le Conseil fédéral est préoccupé par cette évolution. C'est pourquoi il appelle les cantons à agir rapidement en prenant des mesures plus strictes là où la situation se détériore ou se stabilise à un niveau trop élevé. Le Conseil fédéral est convaincu que seule une action rapide permettra d'éviter des mesures plus drastiques. Il procédera à une évaluation intermédiaire lors d'une séance extraordinaire fixée le 8 décembre, et décidera le 11 décembre de mesures plus strictes au niveau national, mais aussi au niveau régional ou cantonal si les cantons n'ont pas pris d'ici là les mesures qui s'imposent. Aujourd'hui, le Conseil fédéral a toutefois décidé ce qui suit :

Réduction du nombre de personnes dans les magasins : L'augmentation de la fréquentation des magasins et des contacts privés qui s'annoncent avec les fêtes de fin d'année et les vacances accroît les risques de contamination. C'est pourquoi, après avoir consulté les cantons, le Conseil fédéral a décidé d'adapter l'ordonnance COVID-19 pour renforcer les mesures au niveau national. Afin de mieux protéger la population, le Conseil fédéral a décidé de réduire le nombre de personnes pouvant se trouver simultanément dans un magasin. À partir du 9 décembre, et jusqu'à nouvel avis, les magasins de grande surface devront prévoir dix mètres carrés par client, contre quatre actuellement. Cette mesure devrait également encourager la population à mieux planifier ses achats.

Nouvelles règles pour les restaurants : Dans les restaurants de toute la Suisse, il sera obligatoire de recueillir les coordonnées d'au moins un hôte par groupe, comme c'est déjà le cas dans plusieurs cantons. Durant la nuit du 31 décembre au 1er janvier, les établissements seront autorisés à fermer à 1 h au lieu de 23 h, afin de réduire le risque de réunions spontanées dans le cadre privé.

Recommandations urgentes : Le Conseil fédéral recommande instamment à la population de limiter chaque réunion privée ou au restaurant aux personnes issues de deux ménages maximum, afin de maintenir le nombre de contacts aussi bas que possible. La limite de 10 personnes est maintenue. Pour réduire encore le nombre de contacts et les flux de personnes, la recommandation relative au télétravail doit être appliquée de manière stricte. À cet effet, le Conseil fédéral en appelle une fois encore aux employeurs pour faciliter autant que possible le travail à domicile. Les employés devraient pouvoir ainsi réduire au maximum le nombre de leurs contacts avant les fêtes de fin d'année.

Lien vers le communiqué de presse du Conseil fédéral :

<https://www.admin.ch/gov/fr/accueil/documentation/communiques.msg-id-81477.html>

Lien vers l'aperçu des mesures adoptées aujourd'hui :

<https://www.newsd.admin.ch/newsd/message/attachments/64276.pdf>

Décharge

Cette information aux membres est donnée à des fins d'information exclusivement. L'Union Professionnelle Suisse de la Viande UPSV décline toute responsabilité qui pourrait résulter de l'application ou de l'omission d'intervenir en raison de la présente information aux membres. Par ailleurs nous vous recommandons de vous informer sur les pages d'accueil des autorités vu que, en raison de la situation actuelle, des modifications sont toujours possibles :